CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables *six mois d'avance.*

Aucun abonnement ne sera *arrêté*, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, GRAND GOLPHE, *Et les ports intermédiaires.*

Le bateau-à-vapeur **WOODSMAN**, capitaine PARK, commence à charger, et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON, rue du Canal, no. 77.

POUR LE HAVRE.

Le navire double et chevillé en cuivre, **DUPLEIN PACKET**, capitaine SAM. W. MCFARLAND, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. OGDEN & Co. 11 mai rue du Canal, No. 59.

POUR LE HAVRE.

Le navire **BOLIVAR**, capitaine WELSH, partira pour le port susdit, le 22 de ce mois. Il peut encore recevoir commodément quelques passagers. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 10 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, double en cuivre, **ASPASIA**, capitaine HOODLESS, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement.—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON.

Le brick **ELVIRA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour le bon passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 73, ou à 10 mai WM. G. HEWES.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick fin voilier **COMMERCE**, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT, 7 mai rue de la Dounine, No. 88.

POUR LA MOBILE *(Paquebot régulier.)*

La goëlette neuve **LOUISIANA**, fine voilière et doublée en cuivre, capi. A. SMITH, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, au Bassin, ou à TOURNÉ & BECKWITH, 7 mai Nouvelle Levée, no. 15.

POUR NORFOLK OU RICHMOND.

Le brick neuf, **ARIEL**, capit. SMITH, ayant besoin d'un peu de fret, pour lequel, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Conti, ou à 7 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1., **MARY & SUSAN**, capitaine Pierce, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. S'adresser à bord, ou à LINCOLN & GREEN.

Besoin d'un navire pour prendre 500 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un bâtiment qui se trouve maintenant en charge pour un de ces ports; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co. 7 mai

POUR SISAL.

Le brick américain bien connu **HUNTER**, recevra sous peu le reste de son fret, et partira dans le plus prompt délai. S'adresser à THAYER, HURD & Co. 7 mai Rue des Magasins, No. 29.

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop **SIGNAL**, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO. 4 mai rue des Magasins.

POUR CHARLESTON, (C. S.)

Le sloop fin voilier **NEW-ORLEANS**, capt. Ashbey, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à TOURNÉ & BECKWITH. 4 mai Nouvelle Levée, No. 15.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier **RUFEE**, doublé en cuivre, capitaine YOQUE, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du poteau No. 61, ou à 1er. mai STETSON & AVERY, rue du Camp

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier **SPARK**, capitaine KENNEDY, prêt à recevoir un chargement, s'adresser pour fret ou pour passage, au capitaine à bord, ou à 3 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

La goëlette fine voilière **CAROLINE**, capitaine STANTON, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à TOURNÉ & BECKWITH. 26 avril rue de la Nouvelle Levée.

A FRETER.

Le sloop **JUNO**, pouvant porter 85 boucauts ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à 20 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire **ROBERT MORRIS**, cap. SINGER, ayant une partie de son chargement engagé ; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 18 avril SAM. C. BELL, rue du Canal.

A FRETER.

Le brick **LUCY**, capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à 10 avril WM. G. HEWES.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagements des navires.

24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

NOUVEAUX HABILLEMENTS !!

WM. C. NORRIS & Co. viennent de recevoir, par le Robert Morris, un nouvel assortiment d'habillements d'été d'une grande variété, pour hommes. Aussi, des habillements d'enfants. 18 avril

CENT milliers de CIGARRES en débarquement du brick Josefina, à vendre par VICTOR DE LA COVA, 25 avril rue St. Louis, No. 51.

TOURRICE A LOUER.—Une mulâtresse d'un lait nouveau et d'une constitution saine, garantie bonne sujette. S'adresser au bureau de cette feuille. 3 mai—6

JAMBON, GRAISSE & PORC.—100 boucauts Jambon de première qualité, 500 barillets Graisse en feuilles, 31 barils Maquereaux et 81 dito Porc de première qualité, reçus par le bateau à vapeur Franklin, à vendre par 23 avril STETSON & AVERY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STOBARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant parti le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, 7 avril rue du Camp, no. 9.

PARFUMERIES FRAICHES,

Reçues par le navire Bolivar, du Hâvre.

LE soussigné a reçu par cet arrivage, Pommade d'une once; Poudre à cheveux; Bretelles en gomme élastique ; Gants en fil d'Ecosse ; Extraits d'odeurs tels que, jasmin, rose, violette, mousseline. Aussi : Brosses de toute espèce; Miroirs patentés, &c. &c.

Le soussigné prévient aussi le public, que depuis le 1er. mai courant, il a associé à son établissement M. *T. Romain*, et qu'à partir de cette date les affaires commerciales seront conduites sous la raison de T. ROMAIN & Co.

30 mai—6 PRE ROMAIN

BLANCHET, pharmacien, encoignure Chartres et Toulouse, offre à vendre, en gros et en détail, à des prix très-modérés, des **SANGSUES DE HONGRIE**, reçues par le navire la Zilia, de Bordeaux, ainsi que des **SERINGUES** assorties. 9 mai—3

70 BALLES Toile à draps écrue 3-4, en dement et à vendre par 9 mai LINCOLN & GREEN.

AVIS.—Tous ceux qui ont acheté à la vente publique des biens de M. François Mayronne père, sont requis de fournir leurs billets ou de payer leurs acquisitions à Theodore Seghers, notaire, No. 57, rue St. Louis, dans les dix jours conformément à la loi.

Et ceux qui ont des réclamations contre la succession du dit sieur Mayronne, sont réquis de les présenter au même notaire dans le même délai. 7 mai—5

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'hon. Ch. Maurcinn, juge. 5 mai 1832.—*James Kent Boyd* contre *ses créanciers et les créanciers de J. K. Boyd & Co.* Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la scédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des creanciers ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, le lundi 11 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que M. Geo. Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents. En même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

CH. MAURIAN, *juge.*

Bureau du Greffier, 5 mai 1832.

Par ordre de la cour.

8 mai—11. 2ps ARMAND PITOT, *greffier.*

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon C. Maurian, juge.—2 mai 1832.—*G. Smith vs. ses créanciers* Sur motion de A. M. Buchanan, avocat de l'insolvable il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en pleine cour, lundi, 28 mai courant, afin de délibérer sur l'état de ses affaires, et de déclarer les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande exprimée dans sa pétition et d'après les status faits à ce sujet ; en même temps toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Extrait des minutes.

3 mai—6, 2ps. ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du 1er. District Judiciaire.—*Valeren Duplessis* contre *ses créanciers et les créanciers de Valery et Valeren Duplessis.*—La cession de biens du demandeur ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers et des créanciers de Valery et Valerien Duplessis, ait lieu en l'étude de Octave de Armas, not. pub., samedi, 26 de mai prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens dudit demandeur et de Valerien et Valery Duplessis. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite cour, ce 21 avril 1832.

23 avril—3 JNO. L. LEWIS, Greffier.

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à J. CHALARON, 20 fév.—☞ rue Royale

CHAPEAUX.—20 caisses Chapeaux noirs et blancs à vendre par THAYER, HURD & CO. 14 avril rue des Magasins, No. 29.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistier des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Massonteur, ci-devant veuve Cavron, et décédée épouse Jean Baptiste La cour; une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans ; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions : Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistier des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Grounx, et des mineurs Jean François et Zelmaïde Grounx; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 36 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 11 mai.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régistier des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulatresse, agé d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux ; 1er. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande ; 2e. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Cassculvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les edifices qui sont dessus ; 3e. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent ; 4e. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétes foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pinot, les esclaves et la propriété ci après, savoir : JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie ; PAULINE, negresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négrite âgée de 7 ans ; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCILE, griffe américaine, depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois ; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée ZUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions ; 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'a parfait paiement. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister,

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Férraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

RIZ.—25 tierçons RIZ de première qualité, venant de Charleston, à vendre par 3 mai J. W. ZACHARIE & Co.

PORC.—135 barils prime, 16 do. cargo, 13 do mess, en débarquement du bateau à vapeur Wm. T. Barry, à vendre par (3 mai) STETSON & AVERY.

GRAISSE.—576 barillets graisse en feuille, en debarquement du bateau à vapeur Cotton Plant, à vendre par (3 mai) STETSON & AVERY.

MORUE.—500 caisses à vendre à bord du brick Rupee, en face du poteau No. 81, eu par 2 mai STETSON & AVERY.

THÉ.—15 caisses Thé de Young-Hyson, provenant de la cargaison du Sumatra, de qualité supérieure, en débarquement du brick Rupee, de Boston, à vendre par 2 mai STETSON & AVERY.

CLOUS &c.—50 barriques Clous assortis, de Boston, 11 balles Toile à draps, épaisse et de 4-4, à vendre en débarquement du brick Rupee. 2 mai STETSON & AVERY.

RIZ.—77 barriques et 14 demi do. beau riz, en déchargement du brick Crawford, à vendra par ES, 1er. mai rue du Camp, No. 9.

LES soussignés ayant formé une société sous la raison commerciale de *Blondeau, Révoile & Co.* pour la vente des MARCHANDISES SÉCHES, ont ouvert leur magasin au No. 52, rue Conti, dans le local occupé jusqu'ici par Arnous & Pédron.

A. BLONDEAU.
C. REVOILE.
30 avril—3. lji V. PEDRON.

TUILES.—50,000 Tuiles en débarquement du navire Cyrus Butler, à vendre par 30 avril QUERTIER & BOUTIN.

CAFÉ—1000 sacs beau Café de la Havane et de St.-Yago, en débarquement, à vendre par THAYER, HURD & Co. 30 avril rue des Magasins, No. 29.

HUILE DE BALEINE.—20 caisses bonne Huile de Baleine, faite en automne, à vendre à bon marché pour clôre un envoi.

26 avril F. P. DUCONGÉ, encoignure Chartres et Conti

J. R. PUTNAM,
DENTISTE. *rue du Canal, No. 27.*

DE retour à la Nouvelle-Orléans, continuera sa profession jusqu'au 1er. juillet. On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi. 18 avril—1m

TRAITES sur New-York, à vendre par. 18 avril W. G. HEWES.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Howard, savoir : *Louis*, nègre âgé de 28 ans ; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger ; *Major*, nègre âgé de 45 ans ; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans ; *Hannah*, négresse de 12 ans et *Mary*, négresse âgée de 45 ans, ayant un ulcère—Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour,

8 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 18 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de succession John Pile, la goëlette *Sophia*, avec ses agrès et apparaux.—Conditions, 60 jours et 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.—Par ordre de la cour.

8 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face sur 93 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices construits; deux LOTS DE TERRE contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent ; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et désigné par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 80 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, designé par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues François et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Toutant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazilice et Emile Beauregard,

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberté et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

☞ L'acte de vente sera passe pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Jeanne Elizabeth Raymal, veuve Préval, décédée, savoir : DIANE, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique ; SOPHIE, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils BILLY, âge de 4 ans ; DIQUENE, négresse creole de St. Domingue, âgée de 50 ans, adonne, à la boisson ; CATHARINE, negresse creole de St. Domingue, âgée de 38 ans, maladive et mauvais sujet.

Conditions : en tout mars 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

2 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon;

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Casa Calvo, ayant environ 30 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de credit, un en billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passe pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu J. L. Henry Ramel, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué, et la répartition faite en conséquence.

Par ordre de la cour.

10 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que H. Lockett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Field Kennedy: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE,

9 mai register.

COUR DES PREUVES —Avis est donné aux créanciers de la succession de feu François Durcy, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire ne serait point homologué.

Par ordre de la cour.

7 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. C. Maurian, juge, 8 mai 1832.—*Jean Borde* vs. *ses créanciers*, Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la scédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier jne., notaire public en cette ville, le lundi 28 du présent mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

9 mai—7 2ps F. BUISSON, Dép. Greffier.

RUE DU CANAL—NO. 45.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'écriture dans le plus bref délai. Leur méthode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile ; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet autour. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à 9 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures ; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

GRAISSE.—540 barillets Graisse en feuilles, 73 barils Pork, en débarquement du bateau-à-vapeur North-Alabama, à vendre par 17 avril YORKE, MACALESTER & Co.

REMEDE DU DR. LEROY—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lequoy Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à voir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci. F. P. DUCONGÉ,

21 fév encoignure Conti et Chartres.

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Londres, à vendre par 20 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

W. H. Martin vs. H. H. Banister.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 24 mai, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval blanc et une Charrette, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

14 mai Marshal.

McPhelin vs. P. Price, Roach vs. le même.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 25 mai, à midi, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, 2 Mulets et un Dray, avec ses harnois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 mai L. DAUNOY, marshal.

James Aspele vs. Mrs. Malone.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 23 mai, à 5 heures, au Principal, un secrétaire, une paire pinces et pincettes, un matelas et autres articles saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY.

12 mai marshal.

Samuel Ives vs. P. G. De Rear.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 24 mai, à 5 heures, sur les lieux, chez Ives, encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, un Alambic en cuivre, &c. saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 mai L. DAUNOY, marshal.

Veuve Perrilliat vs. A. Smith.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 19 mai, à 5 heures, à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Levée, le contenu d'une Buvette, des Chaises, Tables, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 mai, L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson vs. M. Latille.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour, de cité, j'exposerai en vente, jeudi 17 mai, à 5 heures au Principal, une Armoire et un Canapé, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 mai L. DAUNOY, marshal.

J. J. McKeal vs. Drake & Bissell.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 16 mai, à 5 heures, rue du Camp, dans la maison du défendeur, verreries, tables à manger, 2 douz. chaises, 6 bois de lits, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 mai L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que j'ai reçu, le 27 avril 1832, un ordre de saisie de l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, à la poursuite de Barstow & Adams contre les articles suivants, 3 ballots de scythes marqués H & C; 3 sacs de chaînes, marqués 1789-IGI; une caisse de savon marquée H & D; un enclume, un barillet clous, 34 quarts de barriques vin marqués 55, dont le ou les propriétaires sont inconnus, j'ai saisi les dits articles, et je donne, par le présent, avis à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à comparaître sous dix jours, pardevant la dite cour, pour répondre à la demande faite dans cette affaire.

1er. mai L. DAUNOY, marshal.

Joseph Ferret vs. G. H. Hagan, R. Lewis vs. le même ; H. Sparkman vs. le même ; John G. Asher vs. le même.

EN vertu de quatre *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 22 mai, à midi, au Café de Howlett, un certain Terrain désigné par le No. 32, dans l'Ilet No. 1, faubourg de l'Annonciation, entre les rues Robin et de la Course, et fesant face à la rue des Magasins, ayant plus ou moins soixante pieds de face, sur cent-vingt plus ou moins de profondeur, saisi dans les affaires ci-dessus.

20 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 19 mai, à midi, à midi, à la Bourse, un LOT DE TERRE situé rue des Marais, entre les rues des Ursulines et du Bayou, ayant 60 pieds de face, sur 168 de profondeur sur une ligne, 99 pieds sur la ligne droite opposée, 53 pieds sur une ligne oblique, et 36 pieds 6 pouces dans la profondeur, saisi à la poursuite de Vve. Dreux.

18 avril L. DAUNOY, marshal

AVIS est donné par le present aux creanciers de la succession de feu Henry Hugont, *alias* Jean Bart, h. de c. l. d'avoir à présenter sous 10 jours leurs réclamations au soussigné, administrateur de la dite succession; et ceux qui doivent à la dite succession d'avoir à payer entre les mains du dit administrateur.

8 mai—3.3ps THEOPHILE MACARTY.

J